



REGLEMENT

- Le transport du chien sur les remontées est soumis à une taxe forfaitaire de CHF 10.00 (à partir de 30 cm au garrot)
- Le chien peut monter en télésiège si le propriétaire estime que son ami à quatre pattes n'a pas peur
- OBLIGATION de ramasser les excréments de son chien afin de garder la montagne propre en utilisant les sacs pour chiens et les poubelles mises à disposition le long des sentiers

OBLIGATION de tenir le propre chien en laisse sur les sentiers et dans les zones communes de Cardada Cimetta

- Les hôtes sont tenus de respecter le règlement au nom de la bonne cohabitation entre les autres personnes de la montagne et leurs amis à quatre pattes
- Cardada Impianti Turistici SA décline toute responsabilité en cas d'accident avec d'autres usagers de la montagne ou de dommages causés par leurs chiens à d'autres usagers, à des animaux ou à des biens!